Envoyé en préfecture le 02/10/2020
Reçu en préfecture le 02/10/2020
Affiché le
ID 081-218100345-20200929-2020_D46-DE

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
MAIRIE DE BOISSEZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
Séance du mardi 29 septembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Absents : 4

N°2020_D46 :
ALMA cotisation 2020
(Aide communale pour les actions sanitaires collectives et l'identification des animaux ALMA.)

Date convocation :
Le 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt le mardi 29 septembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde,
Absents : LECUTIER Jean-Marc, RUIZ Benoit.
Absents donnant procuration : TONON Yannick donne procuration à BERNA Martine ; RAYSSEGUIER Christian donne procuration à CABROL Jacqueline.
Secrétaire de séance :
MONJAL Mathilde, a été nommé secrétaire de séance.

L'ALMA est un organisme qui en concertation avec les services vétérinaires de l'Etat, met en œuvre un programme visant à éviter les épidémies animales.
La cotisation annuelle est fixée en fonction du
-nombre d'habitants : 408 (0,02447€ par habitants),
-nombre de bovins : 213 (0,13004€ par bovins),
Montant sollicité pour l'exercice 2020 : 37,68€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.
Fait à Boissezon le 29 septembre 2020,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture
Le 1 octobre 2020.
Fait à Boissezon
Le 1 octobre 2020.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire, Jacqueline CABROL.

MAIRIE DE BOISSEZON (Tarn)